



Multiplication des recours juridiques

↓
proposition de mise en place d'un Médiateur
communal indépendant

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 17/03/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2021_005_URBA : Lettre de mission proposée à la société LEX MEA, représentée par Maître JUAN afin d'assurer défense de la commune dans le contentieux PELLIER.

Décision 2021_006_URBA : Lettre de mission proposée à la société LEX MEA, représentée par Maître JUAN dans le cadre du recours contentieux sur la délibération 2020-076 de délégation de signature à A ALLEGRIINI sur le permis n°01305319P0043.

Décision 2021_007_URBA : Lettre de mission proposée à la société LEX MEA, représentée par Maître JUAN dans le cadre du recours contentieux sur le PC n°01305319P0043 de la SCI Craponne.

Décision 2021_008_URBA : Lettre de mission proposée à la société LEX MEA, représentée par Maître JUAN dans le cadre du recours à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 22/12/20.

Décision 2021_009_URBA : La commune souhaite mettre en location par bail à ferme la parcelle communale F864 sise QU Mas Gaudin à la station arboricole « La Pugère ». Ce bail est établi en contrepartie d'un versement de 1 111,47 € / an et cela pour une durée de 9 ans afin de lancer le programme d'un verger de pistachier.

Décision 2021_010_URBA : Conformément à la délibération 2020-33-SG du 27 mai 2020 relative aux délégations attribuées au Maire, il convient d'autoriser Madame le Maire à représenter le conseil municipal à ester en justice dans l'affaire PELLIER.

Décision 2021_011_URBA : Conformément à la délibération 2020-33-SG du 27 mai 2020 relative aux délégations attribuées au Maire, il convient d'autoriser Madame le Maire à représenter le conseil municipal à ester en justice dans l'affaire consorts OULD-CHIKH / MINAUD à l'encontre de la délibération de délégation de signature.

Décision 2021_012_URBA : Conformément à la délibération 2020-33-SG du 27 mai 2020 relative aux délégations attribuées au Maire, il convient d'autoriser Madame le Maire à représenter le conseil municipal à ester en justice dans l'affaire de carence de logements sociaux.

Décision 2021_013_URBA : Conformément à la délibération 2020-33-SG du 27 mai 2020 relative aux délégations attribuées au Maire, il convient d'autoriser Madame le Maire à représenter le conseil municipal à ester en justice dans l'affaire consorts OULD-CHIKH / MINAUD à l'encontre du PC délivré à la SCI Craponne.



Decision 2021_014_URBA : Conformement à la délibération 2020-33-SG du 27 mai 2020 relative aux délégations attribuées au Maire, il convient d'autoriser Madame le Maire à représenter le conseil municipal à ester en justice dans l' affaire AGARD-PLATON.